



INFORMATION

MUNICIPALE



Photographie Milonaise
6, RUE DE MEAUX
LA FERTE-MILON
FRANCE

LOUVIGNE
JUILLET 1997

LA LETTRE DU MAIRE

Cette première moitié de 1997 nous aura laissé peu de répi sur le plan de la gestion des affaires communales. En pleine période de préparation du budget et en phase d'études du futur lotissement, il a fallu nous battre à tous les niveaux pour sauvegarder notre environnement, notre qualité de vie et notre cohésion communale.

Notre détermination, la volonté affichée de ne pas subir ce qui pouvait paraître inéluctable, la collaboration intelligente ; entre municipalité, association de défense, organismes agricoles ont permis d'aboutir à un compromis satisfaisant une majorité. Cela demande du temps, de l'énergie mais lorsque la satisfaction, sans fanfaronnades, s'exprime en fin de parcours, alors il faut faire taire ses rancoeurs et poursuivre sa recherche du bien commun.

La qualité de vie, nous allons la proposer à de nouveaux résidents : un nouveau lotissement démarre et le nombre de constructions nouvelles témoigne de l'intérêt que peut présenter une commune de 2ème couronne comme LOUVIGNE.

Il nous reste à espérer que nos projets de développement ne soient pas entravés par ce nouveau tracé de ligne T.G.V. qui fait tant parler. Nous aurons à faire part de nos réflexions concernant les différents fuseaux avant le 30 septembre prochain, date butoir de la "consultation".

Une réunion d'information sera organisée au préalable, probablement début septembre, pour les communes de Bonchamp, Argentré, Louvigné. Sur un tel dossier, l'information est primordiale avant de se faire une opinion. Les études préliminaires présentées par la S.N.C.F. méritent en effet une étude approfondie et une question reste toujours posée : comment sera assuré le financement d'un tel projet ? de beaux débats en perspective !

Heureusement Louvigné continue à vivre malgré ces soucis imposés. Pour terminer sur une note plus gaie, je voudrais rappeler ici quelques évènements majeurs de ce début d'année. Avez-vous reconnu les jeunes mariés de la page de couverture ? La photographie date de janvier 1927 ! 70 ans après, février 1997, une centaine de Louvignéens ont accueilli, avec beaucoup d'émotion, Fortuné et Georgette CANDAS pour fêter leurs "noces de platine" à la salle des loisirs : cérémonie exceptionnelle ! moment inoubliable !

L'A.S. LOUVIGNE Football a réalisé une saison remarquable et très très remarquée. Le travail de toute l'équipe a permis, entre autres, la victoire en coupe de district et la montée en promotion d'honneur.

Enfin il faut souligner les efforts conjugués de tous les "quartiers" pour que les journées conviviales des "J.I.A.L." se déroulent dans un excellent climat de fête, de détente, de chaleur humaine qui caractérisent "notre village". Cela réchauffe le coeur, donne du courage pour continuer la route, et gomme un peu de la grisaille du quotidien.

Le Maire
J.B. LE GALLIOT

SOMMAIRE

- *Comptes Rendus du Conseil Municipal*

- *Vie Associative*

- *Calendrier des Fêtes*

- *Informations Flash*

- *Jardinez avec la Lune*

- *Vous avez la parole.....*



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 11 JANVIER 1997

Demande de subvention D.G.E. 1997 : travaux de voirie

Il est demandé pour 1997 la dotation globale d'équipement pour les travaux suivants :

- Voie communale n° 7 de la Doyère
- Chemin Rural dit "La Tremblaie"
- Chemin rural dit "haut sarigné"
- chemin rural dit "La Grande Boisardière"
- Les logis du Pré de la Fontaine

Demande de subvention D.G.E. 1997 : Futur Lotissement

Le Conseil Municipal sollicite également la subvention de la dotation globale d'équipement pour la création de la voie nouvelle du futur lotissement.

Personnel communal : Souscription d'un contrat d'assurances des risques statutaires négocié par le centre de gestion auprès de la C.N.P.

Le conseil municipal a décidé de maintenir son adhésion au service facultatif du Centre de Gestion, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir aussi bien pour le personnel titulaire que pour le personnel contractuel.

Salle des Loisirs

Suite à un constat effectué lors des périodes hivernales particulièrement froides, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour l'installation de styrodur dans le sous-sol de la scène de la salle des loisirs.

Destruction des nuisibles

Le Conseil Municipal a décidé l'achat de 2 pièges normalisés qui seront mis à disposition des louvignéens pendant les périodes de piégeage autorisées.



Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 1997

Création et adhésion au syndicat d'Etude pour le devenir des Ordures Ménagères

Considérant qu'il est nécessaire de créer une structure intercommunale pour étudier les conditions techniques et financières du traitement des déchets ménagers du secteur de Laval tel que défini dans le cadre départemental,

Qu'il convient, si l'adhésion au Syndicat d'études pour le devenir des Ordures Ménagères est acceptée, de désigner des représentants du Conseil Municipal de LOUVIGNE au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal délibère :

Article 1er : La Commune de LOUVIGNE décide de s'associer aux communes membres de la Communauté de communes du Pays de Laval (Ahuillé - Argentré - Bonchamp - Chalons du Maine - Changé - la Chapelle Anthenaïse - Entrammes - Forcé - Laval - L'huissierie - Louverné - Louvigné - Montflours - Montigné le Brillant - Nuillé sur Vicoin - Parné sur Roc - Saint Berthevin - St Germain le Fouilloux - Saint Jean sur Mayenne - Soulgé sur Ovette) en vue de la création du Syndicat d'Etudes pour le Devenir des Ordures Ménagères (S.E.D.O.M.)

Article 2 : Le Conseil Municipal de Louvigné approuve les statuts du Syndicat d'Etudes pour le devenir des Ordures Ménagères (S.E.D.O.M.) annexés à la présente délibération

Article 3 : Le Conseil Municipal de Louvigné s'engage à inscrire chaque année à son budget les sommes nécessaires à la couverture de sa participation au fonctionnement du Syndicat, laquelle sera déterminée en fonction de la population.

Article 4 : Sont désignés au scrutin secret pour représenter le Conseil Municipal de Louvigné au sein du Comité Syndical :

Titulaire : Monsieur Jean-Claude COQUELIN

Suppléant : Monsieur Yves GENDRON

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Personnel Communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable de pouvoir recruter lorsqu'il y a surcharge de travail de l'agent d'entretien qualifié.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à recruter par contrat de travail à durée déterminée un agent d'entretien à temps non complet qui sera rémunéré sur la base horaire du SMIG en cas de besoin.

Prévention des risques liés à la présence d'amiante

Le décret n° 96-97 du 8 février 1996 prévoit notamment la recherche de la présence de flocages et de calorifugeages contenant de l'amiante dans les bâtiments du patrimoine communal.

Vu les devis présentés par SOCOTEC, Agence de LAVAL et A.P.A.V.E., Agence de RENNES,

Le conseil municipal décide de retenir la Société APAVE pour un montant d'honoraires de 2 170,80 F. T.T.C.

Cette mission comporte un examen visuel et fourniture d'un rapport détaillé par bâtiment, chaque prélèvement d'échantillons avérés nécessaires sera facturé 700 F. en plus.

Chapelle de la Doyère

Le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section A N° 359 cédée gratuitement par les consorts BOUESSE demeurant à MONTSURS.

- prendre en charge les frais notariés de mutation s'y affèrent

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Lotissement futur

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier d'Avant projet sommaire

- de dénommer à compter de ce jour le futur lotissement communal : "Le Domaine des Charmes"

- de fixer le prix de vente du mètre carré de terrain à 150 F.H.T.

- de fixer le dépôt de garantie à 5 000 F.

- de charger de la vente des parcelles l'étude DESCOTTES Notaires associés à LAVAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Voirie

Répartition de pierres

1 camion pour la commune

1/2 camion C.R. Riparfond

1/2 camion C.R. des Sarignés

1 camion le Grand Aulin

1 camion la Saulaie

Résidence du Prieuré

Proposition de mise en place de lampadaires complémentaires, un devis a été demandé à la Société FORCLUM.

Place Saint Martin : le lampadaire ayant été cassé par la tempête un devis a été également demandé.

Les logis du Pré de la Fontaine : la reprise du trottoir au niveau du n° 21 sera effectuée en même temps que le revêtement du lotissement

Dépôt de la Doyère : prévoir une évacuation des déchets dans le courant de l'année

C.R.D. de Toussaint : un passage est endommagé : à voir avec la D.D.E

Route de Bazougers : busage du fossé côté propriété HOUSSET avec aménagement paysager et piétonnier.

C.R. de Bouleuron : La commune ne prend plus en charge l'entretien de ce chemin - un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé aux propriétaires leur précisant les intentions relatives de la commune à ce sujet.

C.R. des Giraudières : Pas d'entretien sur exercice 97 - un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé au riverain l'informant de cette décision.

Signalisation des voies communales et chemins communaux : remise en état provisoire de l'existant - une étude plus approfondie sera faite en commission voirie.

Courrier PESLIER : suite à sa demande d'autorisation de passer par la résidence l'Angelière pour exploiter la parcelle B 356 - un avis favorable a été donné.

Affaires diverses

- La parcelle cadastrée section B n° 748 lieu-dit l'Angelière, propriété de Mr et Mme MARTEAU André s'appellera désormais à compter de ce jour "La Roche de l'Angelière"

- La subvention spéciale accordée à l'Association "Découvertes des Sentiers" sur exercice 96 sera reportée sur 1997.

- O.G.A.F : Une information concernant l'O.G.A.F proposant des aides dans le cadre des transmissions d'exploitations, d'amélioration de l'environnement ou d'amélioration de la qualité de la vie ainsi qu'une aide à l'installation des jeunes agriculteurs dans le cadre du C.R.D. (Pays de Laval) a été transmise à chaque siège d'exploitation agricole de LOUVIGNE.

- Location du Plateau ce la commune au particulier : sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de fixer à 100 F. la mise à disposition du plateau de la commune, le week-end et de prendre en compte les demandes parvenues en mairie au moins huit jours avant la date retenue.



Compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 1997

Compte administratif 1996

Sous la présidence de Monsieur GENDRON Yves délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1996 dressé par Monsieur LE GALLIOT, maire après s'être fait représenter le budget primitif et les décisions modificatives

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL : opération de l'exercice

- section de fonctionnement	dépenses	1 955 455,46
	recettes	2 361 494,95
- section d'investissement	dépenses	735 493,15
	recettes	253 393,61

Avec la reprise des résultats reportés de l'année précédente et des restes à réaliser en investissement il ressort un excédent de 228 381, 36 F

BUDGET Lotissement

section de fonctionnement dépenses 6 000,00
soit un déficit à reporter au budget primitif 1997 de ce même montant.

Balance générale du compte administratif 1996

Dépenses

- Charges à caractère générale	689 913,46
- Charges de personnel	720 744,80
- Autres charges de gestion	306 974,66
- Charges financières (intérêts des emprunts)	225 747,54
- Dotations aux amortissements	5 069,00
- Reversement sur recette	7 006,00

Recettes de fonctionnement

- Produits de gestion courante	99 217,19
- et taxes (impôts locaux et taxe enlèvement O.M.)	1 043 755,79
- Dotations, subventions (venant de l'Etat)	945 442,68
- Diverses locations (maisons - salle de loisirs etc)	116 923,77
- Produits financiers	64,08
- Produits exceptionnels	118 491,90
- Atténuation de charges (Rembt CES et poste)	37 599,54

En investissement les dépenses principales ont été les suivantes :

<i>Voirie</i>	<i>77 684,65</i>
<i>Bâtiments communaux</i>	<i>227 307,13</i>
<i>Lotissement du Prieuré</i>	<i>92 336,71</i>
<i>Parking Place des Sports</i>	<i>54 344,02</i>

Ces principales dépenses ont été financées en partie par un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 140 000 F. et par autofinancement.

Bilans cantine - garderie - salle des loisirs

Cantine déficit de 32 630, 61 F

garderie déficit de 12 881,65 F

salle des loisirs : coût du fonctionnement à charge de la commune : 16 371,79 F.

Vote des Subventions 1997

<u>Désignations des associations</u>	<u>Vote C.M.</u>
<i>Lutte contre le Cancer</i>	250
<i>Ass. des Paralysés de France</i>	100
<i>Ass. des Amis de la Bibliothèque</i>	100
<i>Ass. des Infirmes Moteurs Cérébraux</i>	120
<i>La Prévention Routière</i>	80
<i>Ass. des Myopathes</i>	120
<i>Comité Antituberculeux</i>	150
<i>Ass des Sclérosés en Plaques</i>	150
<i>S.P.A LAVAL</i>	500
<i>Comice Cantonal Argentré</i>	600
<i>Ass. de Drainage Argentré</i>	400
<i>FDGP et ADPEA LAVAL</i>	498
<i>A.D.M.R. ARGENTRE</i>	700
<i>Ass. Sportive et Culturelle Louvigné</i>	6 000
<i>Ass. Sportive de Basket -d-</i>	2 500
<i>Ass. Sportive Tennis de table -d-</i>	2 000
<i>Ass. ViET VO DAO -d-</i>	/
<i>Comité d'Animation -d-</i>	3 200
<i>Ass. des Parents d'Elèves -d-</i>	5 525
<i>A.D.D.M Laval</i>	2 130
<i>CATE (53 élèves par 25 F)</i>	1 325
<i>Comité de Jumelage Babenhausen Arg Louv</i>	2 700
<i>Ass. des Jeunes de Louvigné</i>	/
<i>Ass. des Anciens Combattants Louvigné</i>	/
<i>Ass; Découvertes des Sentiers -d-</i>	1 819
<i>Mission Locale LAVAL</i>	3 316
<i>U.D.A.D. de la Mayenne</i>	615
<i>Ass. Sportive de Football</i>	/
<i>Provisions</i>	5 102
	<hr/>
TOTAUX	40 000

Avenant au SICTOM

Monsieur le Maire présente à ses collègues l'avenant n°2 à la convention du 23 mars 1994, concernant le traitement des Ordures Ménagères de la commune de Louvigné qui dans son article 2 le porte à 225 F. la tonne au lieu de 220 F. précédemment

Le conseil municipal accepte cet avenant n° 2 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Demande de permis de Construire d'une porcherie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de permis de construire parvenue en mairie le 26 février 1997, concernant l'atelier porcs pour Monsieur Laurent BOSCHER, 2 ter, rue du Mée à VITRE (35000), projeté sur une parcelle dénommée "La Bonnelière" à Louvigné.

Vu la notice de l'impact visuel du projet,

Vu l'après projet en simulation

Vu les différents plans de construction projeté

Vu le plan d'épandage retenu,

1°) *Considérant qu'il s'agit d'une création hors d'un siège d'exploitation existante*

2°) *Considérant l'impact négatif que ce projet pourrait avoir sur le développement de la zone d'activités toute proche et l'agglomération louvignéenne située à moins d'un kilomètre,*

3°) *Considérant les nuisances visuelles, olfactives, environnementales générées par un tel projet,*

4°) *Considérant que le plan d'épandage proposé concerne des terrains situés à l'ouest de l'agglomération qui serait, de ce fait, exposée en raison des vents porteurs.*

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de s'opposer au projet d'installation de Monsieur Laurent BOSCHER sur la parcelle ZA n° 7.



Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 1997

Budget primitif 1997

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 1997

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 1997.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante

BUDGET PRINCIPAL

- section de fonctionnement	en recettes et dépenses	2 343 796 F
- section d'investissement	dépenses	1 046 660 F;
	recettes	1 056 660 F.

BUDGET ANNEXE : lotissement "Domaine des Charmes"

- section de fonctionnement	en recettes et dépenses	1 660 000 F
- section d'investissement	en recettes et dépenses	1 668 000 F.

Vote des taux d'imposition 1997

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition 1997 et décide d'appliquer les taux suivants :

- taxe d'habitation	15,80 %
- taxe foncière bâtie	22,50 %
- taxe foncière non bâtie	37,50 %

Affaires diverses

Abri-bus

La commission embellissement propose l'installation d'abris-voyageurs. Par souci du contrôle des dépenses d'investissement et d'entretien, un abri-bus pourrait être installé par une entreprise de mobilier urbain qui en assurera le financement, l'entretien exclusif et la maintenance.

Le conseil municipal accepte de concéder un emplacement sur le domaine public communal à proximité du terrain de tennis actuel. L'emplacement exact restant à définir par la commission. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

Eclairage public

L'éclairage public de la zone allant du carrefour route de la Doyère - Route de l'étang à la sortie du lotissement de la Fontaine sera étudié par les services de la D.D.E. subdivision de Meslay du Maine, parallèlement aux travaux du lotissement "Domaine des Charmes".



Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 avril 1997

Installations classées : GAEC des Parneaux - Parné sur roc

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 10 février 1997

Vu l'article 8 du décret du 21 septembre 1977 modifié,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter du GAEC des Parneaux de Parné sur Roc,

Le conseil municipal de Louvigné, n'a pas émis d'avis défavorable à l'autorisation d'exploiter, après régularisation, un élevage porcin de 102 truies, dont 6 en plein air, 270 porcelets en post-sevrage et 450 porcs à l'engraissement à Parné sur Roc lieu-dit "Les Parneaux"

Commission d'appel d'offres : Viabilisation du lotissement communal "Domaine des Charmes"

Après vote à bulletins secrets, la commission d'appel d'offres se compose comme suit :

TITULAIRES : GENDRON Yves
 CRIBIER Serge
 COQUELIN Jean-Claude
 SUPPLEANTS : BOUHOURS Gérard
 MOUSSAY Alain
 LANGLAIS Mireille

Locatifs par S.A. H.L.M. LAVAL

Monsieur le Président informe l'assemblée que la S.A. H.L.M. de LAVAL a donné son accord pour 2 locatifs P.L.A.. A ce jour, sur le lotissement du Prieuré, la parcelle n°2 reste disponible, la parcelle n°7 étant retenue officiellement, en conséquence il y a lieu de proposer un nouveau terrain.

Commission embellissement

L'assemblée est informée que la commission s'est réunie et que des améliorations au fleurissement de la commune vont être apportées.

Chapelle de la Doyère

Le conseil municipal accepte la proposition de la famille BOUESSE de poser une plaque "Don de la famille BOUESSE" à l'intérieur de la Chapelle.



Compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 1997

Commission voirie

Travaux rue du Prieuré

Suite aux inondations rue du Prieuré, les travaux pour remédier à ce problème seront effectués par la D.D.E.

Terre végétale

La terre végétale provenant du futur lotissement sera stockée en attente d'une utilisation ultérieure. La commune ne cède pas de terre végétale.

D.G.E. 11997

Madame le Préfet fait connaître que la commune sera dotée d'une subvention 1997 pour l'adjonction d'une couche de roulement sur 2 chemins vicinaux et 4 chemins ruraux.

Porcherie

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Madame le Préfet en date du 26 mai 1997. "Devant l'ampleur des protestations dont il a fait l'objet, Monsieur Laurent BOSCHER a décidé de transférer son projet sur un autre site. A cet effet il a déposé en Préfecture, le 14 mai dernier, un nouveau dossier également soumis à déclaration.

Par lettre du 21 mai 1997....., Mr. Laurent BOSCHER renonce au projet initial de création d'une porcherie au lieu-dit "La Bonnelière" sur la commune de LOUVIGNE.

En conséquence; il n'y a pas lieu de prendre en considération la demande de permis de construire déposée auprès de la mairie de LOUVIGNE".

Projet T.G.V.

Information du Conseil Municipal portant sur le contenu de la mallette T.G.V. (Schéma d'organisation de la procédure - Etudes préliminaires - Modalités de la consultation et calendrier envisagé).

Diagnostic amiante : Bâtiments communaux

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ne fait pas apparaître la présence de fibres d'amiante. Il n'a pas été recensé de flochage de calorifugeage ni dalle de faux plafond démontable dans les locaux visités.

S.D.I.S

Le service départemental d'incendie et de secours souhaite une remise à jour du plan communal de défense incendie. Messieurs Yves LAPIERRE et Yves GENDRON sont chargés de vérifier in situ l'état et la capacité des mares et plans d'eau accessibles.

Contrat de travail : Agent de bureau de la Poste

Le contrat de l'agent postal, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 30 juin 1997 est reconduit pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 1997. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

Plateau communal

Vu la délibération du 22 février 1997, le Conseil municipal décide de prendre en compte uniquement les demandes parvenues en mairie au moins huit jours avant la date retenue.

Locatifs S.A. H.L.M.

Monsieur le Directeur de la S.A. H.L.M. a proposé les avant-projets sommaires des deux pavillons à construire sur la commune.

- Lotissement "Domaine des Charmes" : construction type T4 implantée en limite de propriété.
 - Lotissement du Prieuré : Construction type T5 implantée en limite de propriété
- Vu les avant-projets sommaires, Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la poursuite des études (Avant projet détaillé).

France Télécom

En 1997, France Télécom va doubler le nombre d'émetteurs Itinériss sur le département de la Mayenne. A ce sujet, le Conseil Municipal émet des réserves quant à l'implantation des antennes sur le territoire de la commune (lieu - nombre....)

Commission des Travaux

Il est fait le point sur les travaux achevés (clocher église - couverture mairie - cantine) et sur les travaux à venir .

Commission Socio-Culturelle

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur POISSON est nommé Directeur de l'Ecole pour la rentrée 98 et que deux nouvelles institutrices sont également nommées.



Compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 1997

Approbation du compte de gestion 1996

Le Conseil Municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1996 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Association Sportive de Football

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur le Président de l'A.S.L. Football demandant un éclairage total du terrain d'entraînement. A défaut de devis nouveaux ou de solutions concrètes, la commission des travaux est chargée d'étudier de nouvelles propositions en collaboration avec l'A.S.L. (section football)

Révision des tarifs cantine - garderie à compter du 1er septembre 1997

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation d'environ 2,5 % aux tarifs des repas cantine et garderie soit :

repas enfant	16,50 F. au lieu de 16,10 F.
garderie matin	9,70 F. au lieu de 9,45 F.
garderie matin et soir	13,30 F. au lieu de 13,00 F.
garderie soir	6,15 F. au lieu de 6,00 F.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 1997.

La garderie de 16 heures 30, fin de classe, à 17 heures reste gratuite comme précédemment. Le fonctionnement de la garderie du soir sera identique à celui de l'année scolaire 96-97.

Révision du tarif repas adulte (personnes âgées) à compter du 1er septembre 1997

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 2,5% sur le prix du repas adulte ou personnes âgées, soit 32,80 F au lieu de 32,00 F à compter du 1er septembre 1997

Révision des tarifs de location de la salle des Loisirs

Vu la délibération du 14 septembre 1994 fixant les tarifs de location de la salle de loisirs à compter du 1er janvier 1995, la commission des finances propose de les augmenter de 2,5 % à compter du 1er janvier 1998.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 1998 comme indiqué ci-dessous

a) Sans cuisine

Type de Location	Type locataire	Type tarif	Petite Salle		Grande Salle		Gde Salle + Petite	
			été	Hiver	été	Hiver	été	Hiver
Location normale	Commune	1	320	355	610	670	705	770
		2	265	290	515	560	610	670
	Hors Commune	1	765	840	1045	1550	1595	1760
		2	640	705	1215	1340	1405	1550

b) avec cuisine

location normale	Commune	1	780	815	1075	1130	1165	1230
		2	620	645	875	920	970	1025
	Hors commune	1	1225	1305	1865	2010	2050	2220
		2	1000	1060	1575	1700	1765	1910
Forfait	Commune					1845	2000	
Week end	Hors Commune					2565	2925	
St Sylvestre	Commune			1230			2050	
Privé	Hors commune			1745			4410	

Dégrèvement taxe foncière non bâtie

Comme l'y autorise la Loi,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer un dégrèvement de 50 % du montant de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs, qui viendraient à s'installer sur la commune et qui rempliront toutes les conditions prévues par la Loi. Ce dégrèvement sera accordé pour une durée de 5 ans

T.G.V.

Une réunion d'information a eu lieu le vendredi 20 juin 1997 à l'initiative de Madame le Préfet. Le but de cette réunion était de répondre aux interrogations légitimes des élus et des associations. Monsieur LEMEILLEUR, chargé de mission S.N.C.F., a présenté sommairement le dossier "études préliminaires".

Madame le Préfet est chargée de solliciter l'avis des autorités locales sur les différents fuseaux proposés avant le 30 septembre 1997. Des réunions d'information pourront être organisées à l'échelon communal ou cantonal avant que les conseils municipaux délibèrent. L'avis devra exprimer clairement les inconvénients et les contraintes que présente l'impact du projet sur l'habitat, le patrimoine foncier l'environnement de la commune.

Lotissement communal "Domaine des Charmes" : Crédit de Trésorerie sous forme de convention de découvert.

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commission des finances a étudié diverses solutions pour financer les travaux de viabilisation du lotissement communal du "Domaine des Charmes" et propose d'effectuer auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Anjou-Mayenne le crédit de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant	1 000 000 F.
Durée	12 mois
Taux	T4M + 0,15 % soit 3,3375 %
Prélèvement des intérêts	Trimestriellement et à terme échu
Commission d'engagement	Néant

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.



Les Associations de
LOUVIGNÉ



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

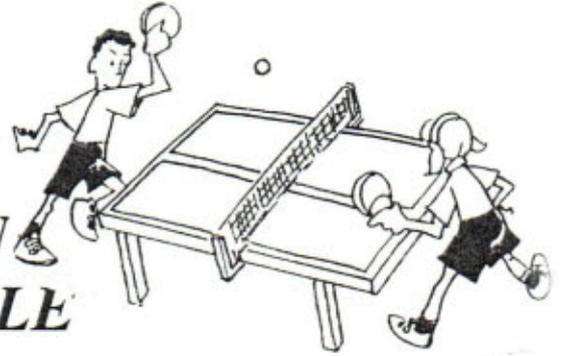


L' Association des Parents d'Elèves fera son assemblée générale le vendredi 19 septembre 1997. Tous les parents de l'école y sont invités.

Afin de pouvoir renouveler une partie des membres pour l'année scolaire suivante, le bureau souhaiterait de nouvelles familles se proposent et acceptent de donner un peu de leur temps au profit des enfants.

Bonnes vacances à Tous.

ASSOCIATION TENNIS DE TABLE



L'association du tennis de Table souhaiterait accueillir de nouveaux pongistes afin de maintenir ses deux équipes.

Quelques départs sont en prévision suite aux études ou problèmes de santé.

Bonne vacances à tous.

Le bureau



A.S. LOUVIGNE SECTION BASKET



La saison 96-97 est terminée. Les joueuses se sont bien défendues et le classement des différentes équipes est tout à fait honorable.

Le bureau tient à remercier tous les bénévoles et plus particulièrement les entraîneurs et managers qui ont oeuvré toute la saison.

En ce qui concerne les années futures, nous recherchons des personnes susceptibles de suivre le stage d'arbitrage et d'entraîneur pour assurer l'arbitrage des matches le samedi et l'entraînement des joueuses le mercredi. Il y va de la survie du Club. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de Michel COUTARD ou de Brigitte ABIVIN.

Bonnes vacances à Tous.

Le Bureau

ASSOCIATION SPORTIVE SECTION FOOTBALL



La saison 96-97 est terminée.

Remerciements aux sponsors, aux bénévoles et aux joueurs de l'A.S. LOUVIGNE qui ont su défendre et porter les couleurs du Club.



Cette saison restera dans l'histoire du Club. En effet, l'A.S. LOUVIGNE a réalisé sa meilleure saison.

L'équipe A sous la responsabilité de Léon MIKO a battu tous les records du Club dans toutes les compétitions engagées :

- elle a atteint le 4ème tour de la Coupe de France
- elle évoluera en promotion d'honneur la saison prochaine
- elle a atteint les 16ème de finale de la Coupe du Maine
- elle a remporté la Coupe de District et a ainsi inscrit l'A.S. LOUVIGNE au palmarès du district.

L'équipe B sous la houlette de Bernard PIAU a réalisé un championnat mi-figue mi-raisin. Cependant, elle a obtenu son maintien sans difficulté.

L'équipe C dirigé par Jean Yves LEGENDRE, n'a pas fait la saison que nous souhaitons - tributaire des équipes supérieures ayant eu beaucoup de blessés.

Les vétérans dirigés par Jean Yves DUVAL et Thierry FOLLIOT ont fini huitième au classement. Ils ont réalisé une saison honorable et continuent à se faire plaisir

Les -15 ans, en entente avec Argentré et Soulgé ont eu une première partie de championnat difficile. Cependant, ils ont su se défendre puisqu'ils ont fini deuxième lors de la 2ème phase du championnat.

Les - 13 ans encadrés par Sébastien DUVAL et Guillaume GOUYER ont également réalisé une saison exceptionnelle. En effet, deux montées en une saison qui leur permet d'accéder au championnat d'honneur pour la saison prochaine. De plus, ils ont remporté le titre de champion de la Mayenne.

Les - 11 ans et les - 9 ans encadrés par Jean-Yves MENARD, Loic LOLLIVIER et André ABIVIN ont effectué une saison plus qu'honorable dans leurs championnats respectifs.

Cette saison est une belle récompense pour tous les bénévoles du Club qui accomplissent plus de 60 heures de travail par semaine.

Remerciements à toutes les personnes qui sont venues le 31 mai fêter cette "belle saison".

Un survêtement fut remis au plus ancien joueur du Club : Jean-Yves MENARD et à Bernard PIAU qui a dirigé l'équipe B pendant trois saisons.

L'association sportive vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Le Bureau

NOTA : Les joueurs Louvignéens désirant pratiquer le football la saison prochaine peuvent s'inscrire dès maintenant chez Monsieur J.P. DELIGEON tél. : 02 43 37 31 69

ASSOCIATION VIET VO DAO



Saison 97/98

Comme convenu, à dater de cette année, le club se doit de faire, pour relancer ses objectifs, un éventail de publicité plus élargi, ce qui correspond à une demande extérieure de la commune de LOUVIGNE, tout en espérant une plus grande participation des jeunes et moins jeunes de celle-ci !

Sur cette information, nous vous souhaitons de bonnes vacances, et espérons vous retrouver nombreux et en forme à la rentrée.

Les cours ont toujours lieu à la salle des loisirs, les lundis et mercredis de 18 heures à 21 heures.

A bientôt je l'espère,

Le président et les membres du Bureau.

A. S. L. SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Au cours de cette saison 96-97, 28 participants ont adhéré à notre association afin de suivre les cours donnés par Sylvie DROUAULT.

Le sport "G.V. SANTE" est accessible à tous. Il concourt à maintenir et améliorer la condition physique, il permet de retrouver un certain bien-être après une journée de travail, il se pratique en toute convivialité.

Nous vous attendons à la rentrée, le lundi soir, à la salle des loisirs avec notre monitrice.

*Bonnes vacances sportives
La Présidente,*

A. TREMBLAY

COMITE D'ANIMATION DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE

Comme chaque année, notre Comité et le Club de l'Amitié se sont associés pour organiser la **cérémonie des vœux**. C'est une journée bien sympathique qui permet de réunir également les membres du Conseil Municipal et des différentes associations afin d'accueillir les nouveaux habitants de notre commune.

J. I. A. L. ? Ce mot devenu typiquement louvignéen et familier à beaucoup d'entre nous signifie tout simplement « Joutes Inter-Associations de LOUVIGNE ». Le week-end des 7 et 8 juin leur était consacré et, une nouvelle fois, chaque quartier a fait preuve d'imagination pour distraire, s'amuser ensemble. Après avoir bien défilé, les majorettes de la Fontaine n'avaient que quelques pas à faire pour se désaltérer au bar des garçons de café du Bourg. La Campagne était là pour rappeler nos traditions : les semailles ont été si généreuses que certains pourraient bien avoir du blé à pousser sur leurs pelouses ! A défaut, ils ont peut-être trouvé des grains sur leurs taies d'oreiller !! Pour sa part, l'Angelière avait fait sien le symbole de la Mayenne en adoptant PEGASE pour inviter les uns et les autres à « élargir les horizons » en utilisant bien entendu des écus... D'ordinaire, les J. I. A. L. s'étalent sur deux jours. Mais, cette fois-ci, il a fallu une troisième soirée (une troisième mi-temps ?) ! La campagne et son char nous ont entraînés dans une fête spontanée, avec danses et chants dans les rues, sans oublier « un p'tit coup de cid' »...

Pour l'année prochaine, nous menons une réflexion suite à vos suggestions ; il est possible par exemple que le pique-nique du dimanche ait lieu le samedi soir. D'autres idées ont jailli ; nous attendons quelques réponses avant de les dévoiler !

Les dessins des élèves de l'école ont été « jugés » et les meilleurs auteurs ont été récompensés : le Comité leur a remis des tickets de participation aux jeux organisés lors de la **FETE DE L'ECOLE**. Les élèves de CM2 reçoivent un autre cadeau : ils pourront bénéficier d'un baptême de l'air. Si nous ne pouvons pas nous perdre en circulant dans les rues de LOUVIGNE, ce n'est pas aussi simple vu d'en haut !!

Ce premier semestre 1997 s'achèvera par un **TOURNOI DE PETANQUE** le 04 JUILLET. Le concours, gratuit, aura lieu sur le terrain de sports. Il se déroulera en doublettes 3 boules avec le coéquipier de votre choix et il se terminera par une finale **VAINQUEURS** et une finale **VAINCUS**.

Bonnes vacances à tous et à toutes. A la rentrée, il sera temps de songer à plusieurs inscriptions pour ::

- SOIREE CHOUROUTE 20 SEPTEMBRE 1997
- SOIREEES CABARET 29 NOVEMBRE 1997
06 DECEMBRE 1997
13 DECEMBRE 1997

MERCI ET A BIENTOT !



ARGENTRE - LOUVIGNE

COMITE DE JUMELAGE

Le Jumelage ? Pour reprendre une expression publicitaire, « ça va fort ! ».

En effet, la SOUABE était l'invitée d'honneur de la foire exposition de LAVAL afin de marquer le 10ème anniversaire du jumelage MAYENNE - SOUABE. Pour honorer cet événement de taille, notre Comité a répondu présent comme 30 autres Comités mayennais ! La presse a donné un large écho à cette rencontre riche en coutumes et cultures. Pour ce qui nous concerne, BABENHAUSEN avait travaillé sur deux axes : l'économie et le folklore. Les artisans de BABENHAUSEN ont ainsi pu mettre en valeur leur savoir-faire avec des eaux de vie et liqueurs d'une entreprise familiale locale, les céramiques, les ustensiles pour vétérinaires et les systèmes informatisés. Quant aux 16 danseurs du groupe « Babenhauser Volkstanzkreis », ils nous ont fait apprécier leur goût pour la danse traditionnelle folklorique. Certains d'entre nous ont déjà appris les premiers pas et ont invité le groupe à venir, quand il veut, animer nos soirées !

A l'occasion de cette foire, 17 familles réparties sur ARGENTRE et LOUVIGNE ont accueilli 29 Babenhausenois dont Monsieur LHENER, Maire, Monsieur MAYER, deuxième Maire, Monsieur GLEICH, conseiller municipal chargé des sports, ainsi que Madame MOHR, Présidente du Comité de Tourisme et Madame Brigitta WÖHRLE, membre du Partnerschaftskomitee, pour qui la langue de Molière n'a aucun secret, ce qui, vous vous en doutez, facilite grandement les relations.

N'oublions pas de stipuler que nous avons également contribué à l'Arbre de Mai : c'est une tradition typiquement souabe datant du 17è siècle, qui fête l'arrivée du printemps et symbolise la liberté. Le mât de l'arbre érigé à la Foire de LAVAL était orné de tous les blasons des communes jumelées de SOUABE et de MAYENNE. Les nôtres y figuraient donc ! Avant de clore ce point « foire », soulignons la participation massive et efficace des jeunes pour assurer les permanences et les traductions sur le stand et grand merci à eux !

Cette rencontre a permis à quelques-uns de faire des révisions d'Allemand avant de partir pour BABENHAUSEN à l'occasion de l'échange officiel, le quatrième ! déjà ! Et ce sont 150 Argentréens et Louvignéens qui ont effectué les 1 084 km soit en cars, soit en voitures particulières. Un programme riche avait été préparé avec visites, activités pour les jeunes, conférence, échanges sportifs et soirées festives. Des exemples ? Cela ne manque pas ! Visites d'une brasserie à OSTERERG, d'une distillerie et d'une ferme à BABENHAUSEN, d'un musée agricole à ILLERBEUREN, ainsi que la visite guidée de MUNICH. Rallye découverte de BABENHAUSEN pour les jeunes (« combien de rues ?... de cabines téléphoniques ?!... »), soirée disco, table ronde sur le thème de l'agriculture en l'an 2000 avec la participation de Monsieur Markus FERBER, Député européen (les initiés ont pu prendre quelques notes et

établir des comparaisons, chiffres à l'appui). Et puis aussi des matches de foot et de tennis (les résultats importent peu, la 3^e mi-temps permettant de réduire les écarts !!). Et comment ne pas évoquer cette formidable soirée divertissements-spectacles organisée par des associations de BABENHAUSEN, des groupes de jeunes, des groupes de théâtre, des élèves et par des amis d'ARGENTRE et LOUVIGNE ? Nous n'entrerons pas dans les détails, un projet est en cours à ce sujet... A suivre donc !

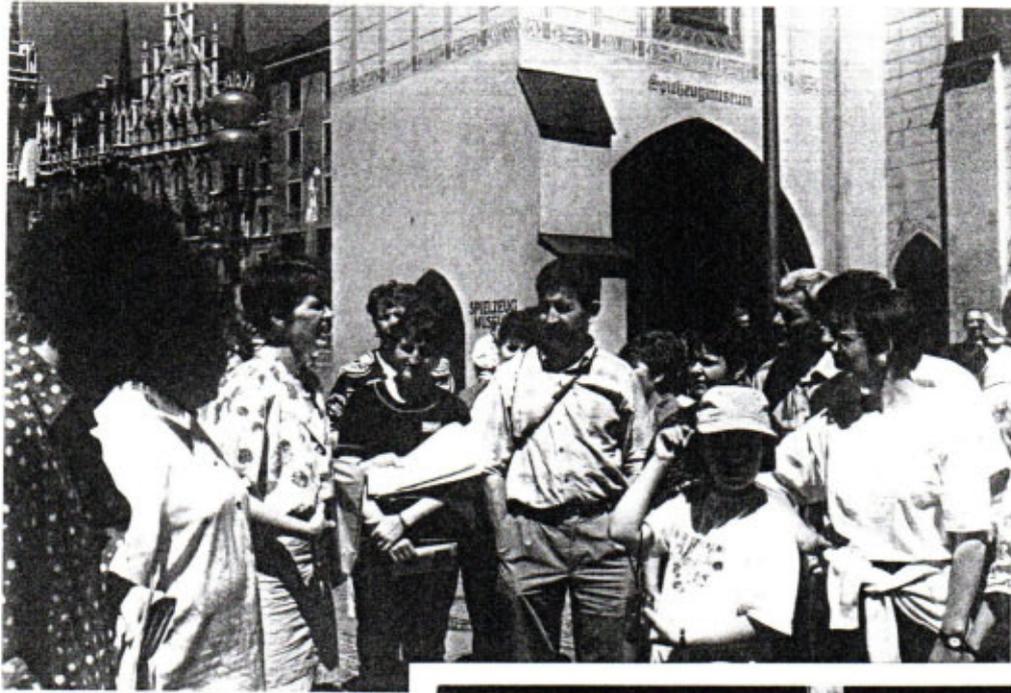
Cette nouvelle rencontre a été particulièrement réussie et nous nous devons de remercier tous les acteurs, Allemands et Français, qui n'ont pas ménagé leur peine et leur temps. Cet échange était porteur d'une immense espérance : la moitié des participants avait moins de 25 ans. Cette présence importante des jeunes marque tout l'intérêt qu'ils y portent. Ils ont une chance inouïe de pouvoir s'entraîner à parler une langue étrangère ! L'ambiance générale a été très, très agréable et, chose extraordinaire, nous avons remarqué que le sacro-saint quart d'heure mayennais avait été oublié !

Notre jumelage avec BABENHAUSEN repose sur trois critères de qualité nous permettant d'espérer en l'avenir : l'harmonie parfaite de nos relations, la collaboration totale des Comités et l'entente idéale qui règne à tous les niveaux.

Et maintenant ?

Dans l'immédiat, des jeunes vont partir travailler cet été à BABENHAUSEN ; des échanges familiaux se mettent également en place ; gageons que d'autres projets sont entrain de mûrir dans les têtes... Quant à notre prochaine rencontre dite « officielle », elle est prévue à la veille de l'an 2000. Ce doit être un événement à plusieurs titres : la fin du siècle certes, mais surtout le franchissement ensemble du seuil du troisième millénaire ! Cela mérite une longue réflexion, une longue préparation ; c'est un formidable enjeu que nous nous devons de réussir tous ensemble !





VISITE A
MUNICH



FOIRE
EXPO A
LAVAL



FOIRE
EXPO
A LAVAL



CALENDRIER

DES FETES

24.08.1997	Bal Club de l'Amitié
31.08.1997	Fête du Tennis
20.09.1997	Choucroute - Comité d'Animation
18.10.1997	Classes 7
15.11.1997	Coq au Vin Association des Parents d'Elèves
16.11.1997	Vin d'honneur A.C.V.G.
29.11.1997	Pot au feu à ARGENTRE
29.11.1997	Soirée Cabaret
03.12.1997	Repas annuel - Club de l'Amitié
06.12.1997	Soirée Cabaret
13.12.1997	Soirée Cabaret
31.12.1997	Saint Sylvestre - A.J.L.
10.01.1998	Voeux Comité d'animation
03.02.1998	Bal Club de l'Amitié
07.02.1998	Soirée Couscous Football
28.02.1998	Belote Club de l'Amitié
01.03.1998	-d-
13.03.1998	Belote A.F.N.
14.03.1998	Soirée Viet Vo Daoi
21.03.1998	Loto Ecole
18.04.1998	Soirée Moules Frites A.J.L.
28.04.1998	Bal Club de l'Amitié
06.06.1998	J.I.A.L.
07.06.1998	J.I.A.L
14.06.1998	Bal Club de l'Amitié
21.06.1998	Fête de l'école
23.08.1998	Bal Club de l'Amitié
19.08.1998	Soirée Choucroute Comité d'animation
17.10.1998	Classes 8
21.11.1998	Coq au Vin : A.P.E



INFORMATIONS FLASH.....

VACANCES SCOLAIRES

- Eté : Vendredi 27 juin 1997 après la classe au jeudi 4 septembre au matin
- Toussaint : Vendredi 24 Octobre 1997 après la classe au mardi 4 novembre au matin
- Noël : du vendredi 19 décembre 1997 après la classe au lundi 5 janvier 1998 au matin
- Hiver : du mercredi 4 février 1998 après la classe au jeudi 19 février au matin
- Printemps : du jeudi 2 avril 1998 après la classe au jeudi 16 avril 1998 au matin

SURVEILLONS NOS ENFANTS

Malgré les sérieuses mises en garde parues dans les derniers bulletins municipaux, certains enfants continuent à pénétrer à l'intérieur de la station d'épuration en se frayant un passage sous les grillages de protection. Un drame a été évité, par miracle, vendredi 28 mars !

Les enfants ont été informés des risques dans le cadre de l'école primaire de Louvigné et nous comptons sur vous, parents, pour sensibiliser vos enfants sur les risques encourus et redoubler de vigilance lorsque vous les savez absents de chez vous.

Les bassines de décantation présentent un réel **DANGER de MORT** pour quiconque pénètre, par effraction, à l'intérieur de la station.

DEMANDE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE DEBIT DE BOISSONS

Il est demandé aux personnes notamment aux responsables d'associations de solliciter cette autorisation en Mairie au minimum **15 jours avant la date de la manifestation**



HORAIRE ETE A COMPTER DU 30-06-97

3 - STE SUZANNE - ST JEAN SUR ERVE - LAVAL

AUCUN SERVICE DU 04 - 08 - 97 au 31 - 08 - 97

LOCALITES DESERVIES	JOURS DE FONCTIONNEMENT	LU MA ME JE VE	LU MA ME JE VE	LU MA ME JE VE	LOCALITES DESERVIES	JOURS DE FONCTIONNEMENT	LU MA ME JE VE	LU MA ME JE VE
NUMEROS DE SERVICE		302	304	306			307	309
SAINTE SUZANNE				☎ 17.30	LAVAL GARE		☎ 12.05	17.50
CHAMMÉS				17.35	LAVAL CENTRE		12.15	18.00
SAINT JEAN SUR ERVE					BONCHAMP		12.27	18.15
LES PUTEAUX					ARGENTRE		12.35	18.24
TIXBOURNE					LOUVIGNÉ		12.40	18.27
SAINT PIERRE SUR ERVE					SOULEBOUETTE		12.46	18.33
VAIGES	6.35	☎ 13.55	17.45		SAINT GEORGES LE FLECHARD		12.52	18.40
SAINT GEORGES LE FLECHARD	7.00	14.00			VAIGES		12.56	18.44
SOULEBOUETTE	7.07	14.04	17.52		SAINT PIERRE SUR ERVE			
LOUVIGNÉ	7.14	14.10			TIXBOURNE			
ARGENTRE	7.20	14.15			LES PUTEAUX			
BONCHAMP	7.27	14.19			SAINT JEAN SUR ERVE			
LAVAL CENTRE	7.40	14.30	18.05		CHAMMÉS		13.05	
LAVAL GARE	7.45	14.35	18.10		SAINTE SUZANNE		13.10	

☎ = SERVICE ASSURÉ APRES RESERVATION TELEPHONIQUE A LA GARE ROUTIERE DE LAVAL LA VEILLE AVANT 18H TEL: 02 43 53 13 67
POUR LE LUNDI RESERVATION LE VENDREDI AVANT 18H

CALENDRIER 1997/98

Jardinez avec la lune

PHOTOGRAM-STONE

Août 97

1	8 h 14		Ébourgeonnez le chrysanthème à grosses fleurs.
2	4 h 30		Repiquez la chicorée frisée, la scarole, la laitue de saison, le chou d'hiver, le chou de Chine.
3	22 h 03		Continuez à pincer la tomate, le melon, l'aubergine. Éliminez les branches inutiles. Vérifiez et rectifiez la taille en vert des pommiers, des poiriers, de la vigne.
4			
5			
6	20 h 56		Le 6 août, ne jardinez pas (noué lunaire au périhélie).
7			
8			Plantez le poireau profondément à 12 cm. Éclaircissez la carotte et le navet. Préparez la terre pour le semis d'oignon à faire à partir du 17 août.
9			
10	17 h 30		Pincez le chrysanthème. Retaites vos plantations d'iris.
11	12 h 43		Plantez le colchique pour l'automne et le salran au jardin.
12	4 h 03		Tondez, tolletez, roulez la pelouse. Mettez en place le chou. Repiquez la scarole, la frisée.
13			
14	12 h 10		Écusonnez les arbres fruitiers, de préférence par temps couvert. Pincez la tomate, le melon.
15			
16	14 h 30		Le 15, Assomption.
17			C'est la meilleure période pour semer l'oignon blanc hâtif et de couleur, à mettre en place en octobre.
18	11 h 36		Semez les bisannuelles à planter en automne.
19	10 h 56		En serre, en caissettes, semez la primèvre obconique, le mullier.
20	3 h 17		Le 19, ne jardinez pas avant 10 h (lune au périhélie).
21			Semez la laitue pommée d'automne et d'hiver, la chicorée sauvage, le chou de Chine, la mâche 'Coquille de Louviers', l'oselle, le persil.
22	17 h 13		Semez les engrais verts, le trèfle incarnat à enfouir au printemps.
23	10 h 27		Le 20, ne jardinez pas avant 7 h (noué lunaire).
24			Dernier moment pour semer le haricot à consommer en vert : 'la Victoire', 'Processor'.
25	2 h 24		Mêmes travaux que le 17.
26			Terminez vos récoltes d'ail et d'échalote. Semez la carotte et le navet d'hiver 'Blanc dur d'hiver', 'Jaune boule d'or', 'Bency'. Semez les oignons.
27	4 h 13		Bouturez les rosiers. Multipliez les vivaces ne fleurissant plus. Éboutonnez les chrysanthèmes. Divisez les artichauts.
28			
29	10 h 19		Repiquez la chicorée frisée, la scarole, la laitue de saison, le chou d'hiver, le chou de Chine...
30	4 h 09		Continuez à pincer la tomate, le melon, l'aubergine.
31			

Septembre 97

1	23 h 00		Ciselez le raisin de table. Ensachez les grappes. Préparez la fraise sur un carré bien exposé, travaillé en profondeur. Epanchez un compost bien mûr. Le 1^{er}, ne jardinez pas l'après-midi (neud lunaire, lune à l'apogée).
2			
3			
4			Eclaircissez la carotte et le navet. Désérbez. Préparez le terrain pour les semis de carotte de la semaine prochaine.
5			
6			
7	23 h 59		En sol drainé, plantez l'oignon mignardise, le lis de la Madone, le crocus, l'hémérocalte. Divisez les vivaces dont la floraison est terminée.
8			Repiquez toute variété de salade : chicorée frisée 'Cornet d'Anjou', scarole, laitue d'hiver. Blanchissez la chicorée et le céleri à côtes au fur et à mesure des besoins. Élétez le chou de Bruxelles. Eclaircissez l'épinard. Plantez les comifères.
9			
10			
11	1 h 31		Récoltez courge, potiron, poivron, tomate et tout fruit à bonne maturité.
12			
13			Sous abri, en ligne, semez la carotte à récolter au printemps avec quelques radis roses.
14			
15			Semez pour l'an prochain : ancolie, delphinium, lupin, lavatère... Cueillez le brocoli au fur et à mesure des besoins.
16			Le 16, ne jardinez pas (neud lunaire).
17	18 h 51		Semez l'épinard d'hiver, la mâche 'Verte de Louviers', 'Verte de Cambrai', la laitue d'hiver 'Val d'Orge', 'Marveille d'hiver', 'de Verrières', 'Brune d'hiver', le persil, le cerfeuil, le cresson alénois. Sur terre bien préparée, semez le gazon.
18			
19			Semez le pois à grain rond. Par beau temps, cueillez tous les haricots en grains, les dernières tomates. Faites vos provisions de fenouil pour l'hiver.
20			
21			
22			Mêmes travaux que les 13 et 14.
23	13 h 36		Plantez les bulbes de printemps (à 2 fois leur hauteur), crocus, perce-neige, jacinthe, fritillaire, tulipe... Installez pensée, pâquerette, myosotis... Rempez le chrysanthème. Bouturez en caissettes le Surfinia à hiverner en serre. Divisez les vivaces.
24			
25			Repiquez le chou de printemps à récolter en mars. Débutez l'aspergeraie. Coupez et brûlez les tiges. Epanchez un bon compost.
26			
27			Etaguez les arbres à noyaux : cerisier, prunier, amandier. Taillez le pêcher. Supprimez les rameaux qui ont fructifié. Mastiquez les plaies. Plantez le trasier 'Belburi', 'Gento', 'Garquette', 'Mara des bois'. Commencez à préparer les trous de plantation des fruitiers pour qu'ils soient bien ensoleillés.
28			Le 30, ne jardinez pas le matin (neud lunaire).
29			
30			Repiquez l'oignon semé en août. Arrachez carottes et navets à conserver en silos.

Octobre 97

1	16 h 52		Mêmes travaux que les 15 et 16 septembre. Au fur et à mesure des récoltes, nettoyez le jardin, épanchez du compost.
2			
3			
4	5 h 43		Terminez la plantation des bulbes de printemps. Boutez les rosiers et apportez-leur de la cendre. Bouturez en caissettes le Surfinia.
5	16 h 52		
6			Mêmes travaux que le 26 septembre. Récoltez les chicons d'endives et replantez les racines en cave ou à l'obscurité.
7			
8	3 h 19		Récoltez les dernières tomates, les potirons, les pommes et les poires de conservation, les coings... En région douce, commencez à semer la fève d'Aqueduc à longue cosse. Faites des apports de cendre de bois.
9	12 h 22		
10	8 h 57		Sous abri, en ligne, semez la carotte à récolter au printemps avec quelques radis roses.
11			
12	8 h 20		Semez la marjolaine à cueillir en juillet pour les pizzas de l'été prochain. En place, en poquets, semez lupin, ancolie, delphinium, rose trémière.
13			
14	0 h 58		Semez la mâche et l'épinard d'hiver, le persil double. Sous abri, semez des laitues de châtisais.
15			
16	13 h 36		Continuez à cueillir les pommes, les potirons, les pâtissons, les coings, etc. Semez les céréales. En région douce, semez le pois à longue cosse 'Caractacus', 'Express', à récolter en février.
17			
18			
19	4 h 41		Mêmes travaux que les 10 et 11. Préparez le jardin au repos hivernal. Nettoyez, épanchez du compost.
20	18 h 53		Bouturez le Surfinia à hiverner en serre. Divisez les vivaces, les grandes marguerites, les asters... Refaites les plantations d'hémérocalte. Apportez un bon compost. Plantez bulbes et annuelles dans les massifs pour le printemps.
21			
22	23 h 16		Mêmes travaux que les 6 et 7. Répiquez le chou de printemps à récolter en mars. Débutez l'aspergeraie (voir le 26 septembre).
23	4 h 48		
24	16 h 47		Plantez plusieurs noisetiers pour une bonne fécondation. Plantez l'actinidia en sol léger, bien fumé, mi-ombragé (1 pied mâle pour 1 à 5 pieds femelles). Dès la chute des feuilles, traitez les arbres à noyaux à la bouillie bordelaise.
25			Le 26, changement d'heure (temps universel + 1 h).
26			Le 27, ne jardinez pas (neud lunaire, lune à l'apogée).
27	15 h 46		
28			Repiquez les oignons semés en août. Arrachez les carottes et les navets à conserver ou couvrez de feuilles mortes.
29			Au fur et à mesure des récoltes, nettoyez le jardin, bêchez, apportez du compost.
30			
31	10 h 01		Plantez les tulipes botaniques à laisser en place.

Novembre 97

1	22 h 39		En terre acide, plantez le rhododendron. Toussaint.
2			Buttez, liez le cardon. Blanchissez la chicorée au fur et à mesure des besoins.
3			
4	8 h 46		
5			En climat doux, sur côtières bien exposées, semez la fève et le pois à grain rond 'Petit provençal', 'Douce Provence', En toute région, essayez le pois 'Sainte-Catherine'.
6	14 h 57		
7			Sous abri, semez quelques carottes hâtives avec des radis roses.
8	15 h 42		Récoltez le chou-fleur. Sous abri, en serre et en godets, semez les annuelles à mettre en place après les gelées.
9	9 h 47		
10			Semez des variétés d'épinard d'hiver et sous abri, des laitues de châssis. Le 11, armistice de 1918.
11			
12	0 h 04		
13			Commencez à ramasser et à récolter les olives. Cueillez les kiwis. Taillez en même temps : rabattez les rameaux latéraux à 2 bourgeons. Apportez un compost bien mûr.
14	14 h 12		
15	15 h 23		En climat doux, après une culture de légumineuses, semez l'oignon à récolter en mai : 'Rouge pâle de Salon', 'Blanc de Lisbonne', 'de Madère', 'Rose d'Égypte'.
16			
17	4 h 42		Plantez des tulipes, des pensées, des pâquerettes, etc. Bouturez le romarin, le grosellaier.
18			Binez, griffez massivement les bandes. Epanchez compost ou fumier.
19	7 h 52		
20			Repiquez les dernières annuelles. Tondez la pelouse. Epanchez du compost. Éclaircissez la mâche.
21	0 h 31		
22			Par beau temps, plantez les arbres fruitiers. Taillez la vigne, les arbres à pépins.
23	23 h 10		Le 23, ne jardinez pas avant 16 h (nœud lunaire).
24			En terre légère, perméable, non fumée récemment, bien exposée, plantez 'Germidour', 'Messidrou', 'Griselle', 'Poiré', 'Pêche de l'échalote', 'Griselle', 'Poiré'.
25			Après le dessèchement du feuillage, récoltez le crosne au fur et à mesure de vos besoins. Conservez un pied pour vos plantations d'avril.
26			
27	19 h 16		Le 24, ne jardinez pas avant 7 h (lune à l'apogée).
28			Terminez la plantation des bulbes.
29	5 h 45		
30			Buttez, liez le cardon. Blanchissez la chicorée. Sur côtiers bien exposés, plantez la laitue d'hiver. Plantez les arbustes d'ornement à feuilles caduques. Commencez à élaguer les grands arbres. Abattez ceux que vous destinez à brûler ou à chauffer.
31	2 h 14		

Décembre 97

1	14 h 08		
2			Émoussez, nettoyez, taillez les fruitiers. Appliquez les traitements d'hiver.
3	20 h 23		
4			Le 4, pour suivre la tradition, semez le blé de la Sainte-Barbe pour le décor de la crèche. Sous châssis, semez la carotte à forcer avec quelques radis roses.
5	21 h 10		
6			En serre, en terrine, semez la primevère et les annuelles à mettre en place au printemps.
7	16 h 02		
8			Récoltez le chou de Bruxelles. Semez sous abri les laitues de châssis.
9			
10	8 h 15		
11	0 h 40		En région douce, semez la fève et le pois à grain rond 'Petit provençal'.
12			
13			Sous châssis, semez la carotte à forcer avec quelques radis roses.
14	14 h 35		
15			Buttez l'artichaut. Transplantez les drageons de lilas. Par beau temps, plantez les rosiers et les arbustes à fleurs.
16	17 h 17		En serre, en godets, bouturez l'argyranthemum, le lantana, le nélangonium, etc.
17			Commencez à préparer la nouvelle aspergale. Sous châssis, repiquez la laitue pommée de printemps. Forcez l'endive. Blanchissez le pissenlit.
18	9 h 18		
19			Plantez les arbres fruitiers. Taillez la vigne et les arbres à pépins.
20			
21	7 h 16		Le 20, ne jardinez pas (nœud lunaire).
22			En terre légère, perméable, non fumée récemment et bien exposée, plantez l'ail 'Germidour' ou 'Messidrou', l'échalote 'Griselle', la demi-longue 'Poiré', à récolter en juillet.
23			
24	3 h 48		
25			Plantez les rosiers et les arbustes à fleurs. Le 25, Noël.
26	14 h 25		
27			Élaguez les grands arbres. Abattez ceux que vous destinez au bois d'œuvre et de chauffage.
28	23 h 12		
29			Émoussez, nettoyez, taillez les arbres à pépins. Appliquez les traitements d'hiver.
30	16 h 57		
31	3 h 23		Sous châssis, semez la carotte à forcer avec quelques radis roses.

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et de vos suggestions.



NOM.....PRENOM.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser à : Mairie de Louvigné.